

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME REUNION DE 2017****Séance du 5 avril 2017****CD20170405_24****id. 3145**

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

GESTION DE LA DETTE

Par délibération de l'Assemblée Départementale en date du 28 avril 2015, le Conseil départemental a donné délégation au Président pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux

opérations financières utiles à leur gestion, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer, à cet effet, les actes nécessaires.

Conformément à l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président informe l'Assemblée départementale des opérations réalisées durant l'exercice budgétaire 2016.

I – Bilan de l'exercice 2016

Lors du vote du Budget Primitif 2016, le Conseil Départemental a fixé à 13 000 000 d'euros le volume des emprunts nécessaires au financement de ses investissements et à 150 000 euros le montant de l'emprunt destiné au financement des travaux à la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

A - Budget principal

Une consultation pour 13 millions d'euros à taux fixe, sur une durée de vingt ans a été réalisée auprès de différents établissements bancaires. Trois d'entre eux : le Crédit Foncier, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Deutsche Pfandbriefbank n'ont pas donné suite. Les propositions des autres établissements ont été les suivantes :

Organisme	Taux	Observation	Montant	Classement
Crédit Agricole	1,00 %	commission : 0,10 % soit 13 000,00 €	13 millions d'euros	1
La Banque Postale	1,15 %	commission : 0,10 % soit 13 000,00 €	13 millions d'euros	2
Caisse d'Épargne	1,25 %	commission 0,10 % soit 13 000,00 €	13 millions d'euros	3
Crédit Coopératif	1,30 %	commission : 3 500,00 €	5 millions d'euros	4
Société Générale	1,43 %	commission offerte	13 millions d'euros	5
Crédit Mutuel	1,60 %	commission : 2 500,00 €	13 millions d'euros	6
Banque Populaire	1,80 %	commission : 2 000,00 €	2 millions d'euros	7

En conséquence, un contrat de prêt a été signé le 12 août 2016 avec le Crédit Agricole pour un volume d'emprunt de 13 000 000,00 €, à un taux de 1,00 %, pour une durée de 20 ans.

B - Budget annexe de la Base de Plein Air et de Loisirs

Une consultation pour 150 000 euros à taux fixe, sur une durée de quinze ans et de vingt ans a été réalisée auprès de différents établissements bancaires. Les propositions ont été les suivantes :

Organisme	Taux	Durée	Observation	Montant	Classement
Crédit Agricole	0,90 %	20 ans	commission : 300,00 €	150 000 euros	1
Caisse d'Épargne	0,93 %	15 ans	commission : 225,00 €	150 000 euros	2
La Banque Postale	0,96 %	15 ans	commission : 250,00 €	150 000 euros	3
Crédit Mutuel	1,10 %	15 ans	commission : 150,00 €	150 000 euros	4
Banque Populaire	1,15 %	15 ans	commission : 300,00 €	150 000 euros	5

En conséquence un contrat de prêt a été signé le 30 novembre 2016 avec le Crédit Agricole pour un volume d'emprunt de 150 000 €, à un taux de 0,90 %, pour une durée de 20 ans.

C - Emprunts réaménagés et renégociés :

Pour une meilleure gestion de la dette et afin de faire bénéficier la collectivité des conditions optimales que peut actuellement offrir le marché financier, une consultation auprès de différents établissements bancaires a été réalisée. Un seul d'entre eux, le Crédit Agricole a donné suite et ses propositions ont été les suivantes :

1 - Emprunts réaménagés :

n° emprunt	durée résiduelle	taux	coût des annuités avant réaménagement	nouveaux taux	coût des annuités après réaménagement	gain
BUDGET PRINCIPAL						
33579204662	3 ans	4,15 %	681 652,49 €	0,95 %	654 320,89 €	27 331,60 €
58326467200	12 ans	4,62 %	6 428 870,80 €	1,75 %	5 515 225,09 €	913 645,71 €
65662035447	10 ans	3,96 %	733 213,63 €	1,60 %	659 103,06 €	74 110,57 €
SOUS-TOTAL						1 015 087,88 €
BUDGET ANNEXE : BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE SAINT NICOLAS						
20004987226	8 ans	4,80 %	865 677,12 €	1,55 %	761 787,02 €	103 890,10 €
30001814633	6 ans	4,35 %	80 044,14 €	1,50 %	73 906,94 €	6 137,20 €

n° emprunt	durée résiduelle	taux	coût des annuités avant réaménagement	nouveaux taux	coût des annuités après réaménagement	gain
31286284035	9 ans	3,03 %	62 791,94 €	1,55 %	58 783,35 €	4 008,59 €
60012370467	12 ans	3,57 %	190 352,88 €	1,75 %	171 138,23 €	19 214,65 €
SOUS-TOTAL						133 250,54 €
TOTAL GÉNÉRAL						1 148 338,42 €

Ainsi, sept emprunts ont été réaménagés avec de nouveaux taux allant de 0,95 % à 1,75 % et un bénéfice de 1 015 087,88 € pour le Budget Principal et de 133 250,54 € pour le budget annexe soit une économie de **1 148 338,42 euros**.

Le 28 septembre 2016, sept avenants ont été signés auprès de l'établissement bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

2- Emprunts renégociés :

Le capital restant dû de 3 emprunts du Crédit Agricole Corporate & Investment Bank a été renégocié en un nouveau prêt.

emprunts renégociés					nouvel emprunt			
n° emprunt	capital restant dû	durée résiduelle	taux	Montant des IRA	Montant refinancé	durée	taux	gain
CO7328	4 000 000 €	9	4,80 %	370 000 €	10 610 400 € dont : 9 340 400 € CRD + 1 270 000 € IRA	16 ans (trimestriel)	1,00 %	5 042,79 €
5832646 7200	1 340 400 €	14	3,73 %	400 000 €				
6566203 5447	4 000 000 €	12	3,72 %	500 000 €				
TOTAL	9 340 400 €			1 270 00000 €				

Cette renégociation permet de dégager des gains budgétaires entre 2017 et 2024 de 443 000 € par an.

Le 21 septembre 2016, le contrat du nouvel emprunt a été signé avec le Crédit Agricole Corporate & Investment Bank.

Les caractéristiques de ces prêts figurent dans les pièces jointes ainsi que dans les annexes du budget primitif 2017.

II - La dette

1 - Budget principal

La situation de la dette concernant le budget principal est la suivante :

- Encours dette propre	: 191 509 659,08 €
- Encours dette PPP	: 16 284 039,60 €
- Encours dette au 31/12/2016	: 207 793 698,68 €
- Capacité de désendettement	: 5 ans 7 mois
- Ratio n° 5 dette / population	: 808 €
- Ratio n° 11 niveau d'endettement	: 70,01 %
- risque financier	: 7,54 %

a) l'annuité 2016 se répartit ainsi :

	Dette Propre	PPP	Total
- capital :	13 649 994,06 €	454 419,60 €	14 104 413,66 €
- intérêts :	<u>7 361 561,97 €</u>	<u>907 004,40 €</u>	<u>8 268 566,37 €</u>
	21 011 556,03 €	1 361 424,00 €	22 372 980,03 €

b) la structure de la dette est constituée de 41 emprunts :

	Capital restant dû au 31/12/2016	Taux	Année dernière échéance
Crédit Agricole (7 prêts)	30 150 700,06 €	compris entre 0,00 % et 1,75 %	entre 2017 et 2036
Caisse Française de Financement Local (8 prêts)	82 004 277,28 €	compris entre 3,33 % et 4,62 %	entre 2018 et 2034
Caisse d'Epargne (8 prêts)	22 851 224,34 €	compris entre 2,72 % et 4,65 %	entre 2019 et 2030
Société Générale (5 prêts)	9 580 164,81 €	compris entre 3,42 % et 4,87 %	entre 2017 et 2029
Banque Populaire Occitane (4 prêts)	16 168 437,92 €	compris entre 2,60 % et 3,20 %	entre 2025 et 2028

	Capital restant dû au 31/12/2016	Taux	Année dernière échéance
Crédit Coopératif (1 prêt)	2 163 951,77 €	3,70 %	2021
Caisse des Dépôts et Consignations (1 prêt)	794 283,25 €	4,51 %	2027
Crédit Foncier (1 prêt)	2 391 312,59 €	4,74 %	2027
Banque Postale (4 prêts)	22 530 632,15 €	compris entre 0,84 % et 3,72 %	entre 2028 et 2035
Crédit Mutuel (1 prêt)	2 874 674,91 €	1,85 %	2035
Contrat P.P.P. Pont de Verdun-sur-Garonne	16 284 039,60 €	5,41 %	2037
TOTAL	207 793 698,68 €		

2 - La dette de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne

La dette comporte 100 % de prêts à taux fixe avec un taux moyen de 3,49 % pour un encours au 31 décembre 2016 de 3 137 120,07 € et une durée résiduelle moyenne de 9 ans 4 mois.

Organismes bancaires	Capital restant dû au 31/12/2016	Taux	Année dernière échéance
Caisse Française de Financement Local (5 prêts)	244 884,74 €	compris entre 3,66 % et 4,87 %	entre 2018 et 2021
Crédit Agricole (4 prêts)	980 865,93 €	Compris entre 1,50 % et 1,75 %	entre 2022 et 2028
Caisse d'Epargne (2 prêts)	1 258 392,81 €	compris entre 3,95 % et 4,19 %	entre 2027 et 2028
C.D.C. (1 prêt)	38 275,21 €	4,42%	2024
Banque Populaire (1 prêt)	436 071,70 €	3,78 %	2026
Banque Postale (1 prêt)	178 629,68 €	3,31 %	2029
TOTAL	3 137 120,07 €		

III – Classification des prêts selon la « Charte Gissler »

Monsieur le Président rappelle les principes de la charte Gissler qui, outre l'engagement des banques de ne plus proposer aux collectivités locales de prêts à risques, prévoient, dans un souci de transparence et de comparaison des offres, que les produits soient classés en fonction des risques supportés par les collectivités.

Ce classement va de l'indice le moins risqué (1 A) au plus risqué (6 F). En contre-partie, les collectivités locales se sont engagées à communiquer, chaque année, à l'assemblée délibérante la situation de leur dette.

Focus sur les produits structurés : Il s'agit de 5 emprunts avec un encours global de 71 688 699,39 €, gérés par la Caisse Française de Financement Local (ex DEXIA). Ils sont issus de nombreux réaménagements réalisés, dans le cadre d'une gestion active de la dette et ont permis de bénéficier de taux plus intéressants que les taux fixes proposés au moment de leur négociation et ont donc généré des économies budgétaires sur le montant des intérêts remboursés (4,543 millions d'euros de 1996 à 2011).

Depuis 2006, tous les emprunts négociés pour financer les investissements du Conseil Départemental sont classés en A1 dans la charte Gissler.

Au global, la classification des emprunts selon la typologie de la charte Gissler est la suivante :

Catégorie	Nombre d'emprunts	Encours
Catégorie 1 A (taux fixe simple ou taux variable simple)	36	136 104 705,29 €
Catégorie 1 B (barrière simple)	1	6 815 731,88 €
Catégorie 1 C (taux fixe avec option d'échange contre un taux variable)	1	634 023,28 €
Catégorie 1 D (taux multiplicateur jusqu'à 3)	0	0,00 €
Catégorie 1 E (taux multiplicateur jusqu'à 5)	1	14 779 454,09 €
Catégorie 3 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et écart d'indices zone euro)	1	23 473 538,58 €
Catégorie 4 E (taux multiplicateur jusqu'à 5 et indice hors zone euro)	1	25 986 245,56 €
	41	207 793 698,68 €

L'encours est constitué à 98,38 % d'emprunts à taux fixe à raison de :

- 33 emprunts à taux fixe classique,
- 5 emprunts structurés.

IV – Prévisions pour l'exercice 2017

1°) Budget principal

Concernant la gestion 2017, Monsieur le Président propose, afin de financer les investissements départementaux, de recourir à l'emprunt pour un montant global de **13 000 000 €**.

Ce volume d'emprunt permettra, en partie, de financer les dépenses de voirie, les travaux dans les collèges et gymnases, la construction d'un collège, d'une halle sportive ainsi que la rénovation du Centre Universitaire.

Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette est :

	Dette Propre	PPP	Total
- capital :	14 192 558,86 €	475 675,20 €	14 668 234,06 €
- intérêts :	<u>6 568 765,72 €</u>	<u>885 748,80 €</u>	<u>7 454 514,52 €</u>
	20 761 324,58 €	1 361 424,00 €	22 122 748,58 €

On constate que le recours à l'emprunt est inférieur au montant remboursé en capital, signe du désendettement de la Collectivité..

2°) Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne

Concernant la gestion 2017, Monsieur le Président propose, afin de financer les travaux à réaliser, de recourir à l'emprunt pour un montant global de 450 000 €.

Ce volume d'emprunt permettra, en partie, de financer les travaux de réhabilitation de la piscine de loisirs, associée à la réfection des bâtiments administratifs et techniques existants.

Au titre de cette année, le montant de l'annuité de la dette sera, pour le budget annexe de 424 325,38 euros avec une répartition de remboursement de :

- 315 339,32 euros en capital,
- 108 986,06 euros en intérêts.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication concernant la gestion de la dette 2016 telle que détaillée ci-dessus ;

Acte donné.

- Autorise Monsieur le Président à réaliser un volume d'emprunt de :
 - 13 000 000 € pour financer les investissements de 2017 sur le budget principal ;

Pour : 20

C : /

A : 10

Adopté.

- 450 000 € pour financer les travaux de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC